

LES JOURNÉES DÉFENSE ET CITOYENNETÉ EN LIGNE CONTINUENT

Le contexte sanitaire actuel ne permet pas la reprise des JDC en présentiel. Les JDC en Ligne se poursuivent donc sur la plateforme **majdc.fr**.

Depuis le début de l'année 2021, 19 966 administrés de la zone de compétence du CSNJ de Rennes ont pu valider leur JDC et obtenir leur certificat individuel de participation (CIP).

Ces chiffres sont le résultat et la contribution de nombreuses mairies qui ont rallié le dispositif en créant leur compte **majdc.fr**. Elles ont permis la transmission rapide de leur état du recensement pour une prise en compte efficiente des dossiers des administrés en vue de leur convocation à la JDC EL.

A ce jour, ont créé un compte majdc.fr :

- 314 mairies sur les 333 du département de l'Ille et Vilaine,
- la totalité des mairies de la Loire Atlantique (207)
- et la totalité des mairies de la Mayenne (242).

La création de comptes majdc.fr doit se poursuivre, leur utilisation doit rester notre priorité. Le respect du calendrier « recensement citoyen » et l'application des 3 règles essentielles 2021 (page 2) nous permettront de gagner en efficacité dans notre rôle de service public vis-à-vis de nos administrés.



Attention !

A compter du 01/04/2021, l'adresse mail du CSNJ de Rennes change :

csnj-rennes.contact.fct@intradef.gouv.fr

focus

RECENSEMENT CITOYEN: LES 3 RÈGLES ESSENTIELLES DE 2021

1 La sécurité des CSNJ se renforce

Les états du recensement citoyen doivent **obligatoirement** être transmis au CSNJ via la plateforme **majdc.fr**, seul moyen d'assurer le respect et la confidentialité des données nominatives personnelles que vous transmettez.

Attention : les états adressés par mail ou voie postale pourraient ne plus être acceptés par le CSNJ.

2 - La DSNJ s'engage sur la voie du développement numérique

Afin d'optimiser le dialogue avec les administrés et la gestion de leur dossier, les mairies doivent recueillir une **adresse mail valide** pour chaque jeune français recensé.

Informations essentielles à prendre en compte: adresses de résidence + de domicile (même si identiques), numéro de téléphone, adresse mail valide.

3 - Quel délai entre le recensement en mairie et la création d'un compte majdc.fr onglet « espace jeunes » ?

Il ne faut pas inviter un jeune qui vient de se présenter en mairie pour son recensement à créer immédiatement un compte **majdc.fr** « espaces jeunes ». **C'est impossible pour l'administré et pour le CSNJ!** Il ne pourra faire cette démarche qu'à condition d'être connu et pris en compte dans la base informatique du CSNJ depuis au moins 1 mois. La création d'un compte va donc dépendre de la date d'envoi de son dossier au CSNJ, d'où la nécessité de respecter le calendrier des opérations du recensement.

EXEMPLE:

- Un jeune se fait recenser au cours du 1er trimestre de l'année.
- La mairie dépose son fichier sur MAJDC.FR le **01/04**
- Le fichier est intégré au CSNJ au plus tard le **02/04**
- Le compte peut être créé à compter du **03/05**. L'administré recevra un mail automatique d'information si son adresse mail est toujours valide.

Calendrier annuel de transmission des états du recensement au CSNJ

Trimestres	1 ^{ère} Période	2 ^{ème} Période	3 ^{ème} Période	4 ^{ème} Période
Jeunes recensés en	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre
Date limite de transmission	1 ^{er} Mai	1 ^{er} Août	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Février



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*

